Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9170772
Centre d'intérêt : 230

Fédération des cégeps. Comité sur l'insertion professionnelle des sortants.

L'insertion professionnelle des sortants : d'où venons-nous? où allons-nous? : rapport du Comité de l'I.P.S. adopté par la Commission des affaires étudiantes le 12 avril 1990. -- Montréal : Fédération des cégeps, 1990.
18 p. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s) : Fédération des cégeps. Commission des affaires étudiantes

Descripteur(s) : Diplômé • Accès à l'emploi • Relations collège-entreprise • Services aux étudiants • Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Intégration professionnelle

Ce texte veut expliciter les éléments de conjoncture qui ont alimenté les interrogations du comité sur l'insertion professionnelle des sortants au cours de leur démarche d'évaluation de la situation en ce qui concerne l'insertion professionnelle. Les éléments étudiés sont successivement la restructuration à venir des Centres d'emploi du Canada sur campus, les critiques du patronat envers certains aspects de la formation technique au collégial, le contexte économique compétitif qui invite à la création de liens plus étroits entre les collèges et les entreprises, la réduction des inscriptions au secteur technique et les compressions budgétaires dans les cégeps. Finalement, en regard de ces facteurs, on propose des recommandations qui invitent l'institution à une meilleure prise en charge de l'insertion professionnelle.

Type de document :

9170772

L'insertion professionnelle des sortants

D'où venons-nous?
Où allons-nous?

Rapport du comité de l'I.P.S. adopté par

la Commission des affaires étudiantes

le 12 avril 1990

Juin 1990

Fédération des cégeps, 500, boulevard Crémazie Est, Montréal, (Québec) H2P 1E7 - Tél.: (514) 381-8831

- Table des matières -

1. INTRODUCTION 3

2. RÉORIENTATION DES SERVICES DE LA C.E.I.C. ET SES CONSÉQUENCES

2.1 La bataille pour la maintien des services sur campus de la C.E.I.C..... 4
2.2 Les nouveaux événements 5
2.2.1 La modification de la loi sur l'assurance-chômage 5
2.2.2 Le centre d'emploi à vocation spéciale pour cadres, professionnels et universitaires..... 7
2.2.3 L'évaluation nationale des C.E.C.-S.C. 7
2.2.4 La décroissance du taux de chômage de nos finissants 8
2.3 Une perspective en évolution 9

3. LA CONJONCTURE ACTUELLE ET L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE PAR LA C.A.E. AU PRINTEMPS?

3.1 De nombreux colloques 11
3.2 La qualité de la formation de nos finissants 12
3.3 Les liens cégeps/entreprises 13
3.4 La décroissance des inscriptions au secteur technique et la pénurie de finissants dans certaines options 14
3.5 L'étude relative aux services de placement sur campus des cégeps 15

4. L'ÉVALUATION DU COMITÉ ET SES PROPOSITIONS

4.1 Évaluation 16
4.2 Vers des possibilités d'action 17
4.3 Propositions du comité adoptées par la C.A.E. le 12 avril 1990 19

1. INTRODUCTION

Créé à la suite des premières réductions de personnel affecté aux collèges par la Commission d'Emploi et Immigration Canada (C.E.I.C.) en septembre 1985, le comité sur l'Insertion professionnelle des sortants a été chargé, par la Commission des affaires étudiantes, (C.A.E.) du suivi de l'ensemble de ce dossier depuis cette époque.

Durant les quatre dernières années, les travaux du Comité ont été souvent accaparés par la nécessité de réagir aux actions du gouvernement fédéral qui vise constamment à réduire les ressources des Centre d'Emploi du Canada sur campus (C.E.C.-S.C.). Ces actions ponctuelles, en quelque sorte, n'ont toutefois pas empêché le Comité de poursuivre une réflexion de fond sur la problématique de l'insertion professionnelle ainsi que sur les responsabilités des collèges en cette matière.1

Le mandat 1989-1990 du comité a pour objectif de «mettre en lumière des formules de partenariat et de déterminer les responsabilités respectives, notamment des collèges, de l'entreprise, de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada en matière d'insertion professionnelle des sortants» par l'intermédiaire de deux activités au plan de travail:

a) Maintenir des contacts étroits et soutenus avec les instances politiques et administratives de la C.E.I.C.

b) Organiser un colloque sur l'insertion professionnelle des sortants.

En octobre 1989, les membres du comité ont abordé le mandat 1989-1990 en continuité avec les travaux faits depuis 1985 et en tenant compte de nouveaux éléments conjoncturels. Ce travail de réflexion a conduit les membres du comité à élargir leur angle de vision et à mieux percevoir les nombreuses interactions nécessaires à toute démarche de prise en charge de l'insertion professionnelle des sortants. Nous sommes aujourd'hui amenés à penser que, tout comme l'accueil des nouveaux étudiants, la problématique de l'insertion des sortants déborde la seule compétence des services aux étudiants.

Le présent texte cherchera donc dans un premier temps à expliciter, pour le bénéfice de tous, les éléments de conjoncture qui ont alimenté les interrogations des membres du comité. Nous proposerons ensuite à la C.A.E. des recommandations congruentes avec notre réflexion.

---

(1) Voir L'insertion professionnelle des sortants (définition, contexte et problématique), C.A.E., juin 1988.

2. LA RÉORIENTATION DES SERVICES DE LA COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA ET SES CONSÉQUENCES

Inscrite dans le cadre de la première activité au plan de travail 1989-1990 du comité, cette interrogation colore l'ensemble du dossier. Elle est issue tant d'une analyse historique du dossier des relations avec la C.E.I.C. que de l'examen attentif de nouveaux événements. Nous allons donc aborder ces deux volets avant de nous prononcer sur la disparition éventuelle des ressources sur campus de la C.E.I.C.

2.1 La bataille pour le maintien des services sur campus de la C.E.I.C.

Compte tenu des compressions budgétaires au niveau fédéral et de la réorientation des programmes de main-d'oeuvre et de services de la C.E.I.C., les ressources sur campus (C.E.C.-S.C.) sont diminuées pour la première fois en septembre 1985. Les premiers travaux du tout nouveau comité sur l'insertion professionnelle des finissants alimentent les pressions qu'exerce la Fédération des cégeps.

En mars 1986, Mme Flora Mc Donald répond en cinq points aux représentations de la Fédération.

- "Le gouvernement n'a nullement l'intention d'abolir les services offerts par le C.E.C.-S.C."

- "La rationalisation des ressources tient compte du nombre d'étudiants qui fréquentent l'établissement, du nombre de finissants qui se destinent au marché du travail et du nombre de programmes d'études professionnelles."

- L'exercice de rationalisation s'accompagne "d'une réorientation des priorités du réseau C.E.C.-S.C. qui vise l'intégration à l'emploi des finissants".

- Les modifications apportées au fonctionnement des centres seront discutées avec les institutions.

- Des discussions se poursuivent à l'échelle de la province afin de cerner "la meilleure façon de réduire les coûts de fonctionnement sans nuire de façon marquée au service offert à la population étudiante du Québec".

Pourtant, en décembre 1987, le Conseil d'administration de la Fédération doit de nouveau intervenir auprès de M. Benoit Bouchard, ministre de E.I.C., à la suite de la

constatation de nouvelles diminutions des ressources sur campus. En mai 1988, le ministre Jean Charest répondra en 4 points aux représentations de la Fédération.

- Le Ministère a dû réévaluer le mandat des C.E.C.-S.C. à la lumière des contraintes budgétaires actuelles et projetées dans le cadre de la rationalisation des effectifs au sein de la fonction publique qui s'échelonnera sur les prochains 4 ans".

- L'emphase sera mise sur les finissants et "les offres d'emploi axées sur la carrière ou à temps plein seulement".

- Pour le Québec, le Ministère est d'accord "pour aviser le bureau régional de ne pas retirer ou réduire ses ressources humaines dans ses C.E.C.-S.C. jusqu'à nouvel ordre".

- Le Ministre invite à entreprendre des discussions avec les officiels régionaux de E.I.C. "afin d'explorer ensemble les modes de prestations de services qui seront acceptables à toutes les parties concernées tout en respectant la réalité de rationalisation d'effectifs qu'E.I.C. subira".

En décembre 1988, une note de service aux directeurs de C.E.C. confirme les ententes mais fixe le moratoire en matière de ressources humaines C.E.C.-S.C. de la région du Québec au 31 mars 1989.

L'échéance du moratoire est donc passée sans que l'on ne déplore, pour le moment, de nouvelles diminutions de service. Doit-on se réjouir de la situation? Nous ne le pensons pas parce que de nombreux faits nous portent à penser que cette situation n'est que temporaire.

2.2 Les nouveaux événements

2.2.1 La modification de la Loi sur l'assurance-chômage

Préparée de longue date, la réforme de l'assurance-chômage vise à développer "une nouvelle stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre" en réaffectant 10 p. cent du budget de l'assurance-chômage soit environ 1,3 milliard de dollars. Cette réforme vise:

- Une intensification de l'effort de formation du secteur privé (230 millions):

. par une meilleure planification des ressources humaines à l'échelle des entreprises (65 millions);

. par un développement des compétences des débutants - surtout ceux du secondaire - (100 millions);

. par un service d'aide à l'adaptation de l'industrie (15 millions);

. par le développement des collectivités rurales désignées (50 millions).

- Des mesures pour aider les sans emploi (545 millions):

. par la formation des prestataires d'assurance-chômage (350 millions);

. par la formation des bénéficiaires d'aide sociale (50 millions);

. par le recyclage des travailleurs âgés déplacés (100 millions);

. par la promotion du travail autonome, de l'entreprenariat et de l'aide à la mobilité (45 millions).

- Un plus juste régime d'assurance-chômage

. par de nouvelles dispositions (maternité, maladie, personne de 65 ans et plus);

. par une modification de l'admissibilité à l'assurance-chômage et une modification de la durée des prestations.

Le projet de Loi C-21, qui sanctionne ce qui précède, a été adopté par la chambre des communes le 6 novembre 1989.

Nous ne pouvons que constater que l'esprit qui sous-tend la réforme ne facilitera certainement pas la prolongation du moratoire sur la réduction des services des C.E.C.-S.C. puisque la clientèle desservie n'est pas celle ciblée par la réforme mise en place par la C.E.I.C.

2.2.2 Le Centre d'emploi à vocation spéciale pour cadres, professionnels et universitaires

Ce centre, sis au 305 boul. René Lévesque, fournissait le service de placement aux cadres et professionnels de l'Ile de Montréal. Il supervisait de plus les services sur campus dans les universités. Le Bureau a été fermé en avril 1989. Le service aux cadres et professionnels a été intégré aux C.E.C. réguliers afin d'unifier le point de contact de l'employeur (guichet unique). Les services auprès des finissants universitaires sont maintenus; ils relèvent désormais du bureau de réseau de l'Ile de Montréal et non des C.E.C. locaux comme c'est actuellement le cas pour les C.E.C.-S.C. de collège.

2.2.3 L'évaluation nationale des C.E.C.-S.C.

À compter de la fin du mois de mars 1990, l'administration centrale du gouvernement fédéral procédera, par l'intermédiaire d'une firme privée, à l'évaluation des C.E.C.-S.C. universitaires ainsi qu'à l'évaluation des C.E.C.-S.C. collégiaux.

En 1989, il existe au Canada, 101 C.E.C.-S.C. (62 bureaux à temps plein et 39 bureaux qui offrent des services à temps partiel ou itinérants) alors que l'on compte pour tout le Canada 266 établissements d'enseignement post-secondaire accrédités. C'est au Québec que l'on retrouve la plus forte concentration de C.E.C.-S.C. puisqu'un peu plus de la moitié de tous les C.E.C.-S.C. y sont concentrés (54).

Les C.E.C.-S.C. ont pour objectif de faciliter l'appariement de la demande et de l'offre de la main-d'oeuvre hautement qualifiée, avec quatre sous-objectifs:

- aider les étudiants du post-secondaire à trouver un emploi convenable;

- aider les employeurs à satisfaire leurs besoins en main-d'oeuvre et faciliter le recrutement;

- fournir aux étudiants et aux établissements des renseignements sur le marché du travail;

- sensibiliser la collectivité aux avantages des services offerts par les C.E.C.-S.C.

L'évaluation des C.E.C.-S.C. portera essentiellement sur la justification de l'établissement d'un service de placement, pour la main-d'oeuvre hautement qualifiée, à l'extérieur des C.E.C. réguliers.

La méthodologie utilisée comparera la transition étude-travail des clientèles des services par les C.E.C.-S.C. avec celles qui ne profitent pas d'un tel service. L'on procédera pour ce faire:

- à des enquêtes auprès des employeurs et des étudiants,
- à la collecte de données statistiques,
- à une analyse coût/efficacité des services C.E.C.-S.C.,
- à l'analyse micro et macro de l'incidence du programme des C.E.C.-S.C.

De plus, tout les outils d'analyse feront, dans la mesure du possible, l'inventaire des solutions de rechange.

La firme Ekos Research Associates inc., chargée de l'analyse, doit produire son rapport pour octobre 1990.

2.2.4 La décroissance du taux de chômage de nos finissants

Les relances effectuées auprès de nos finissants, par la C.E.I.C. de 1979 à 1985, par la Fédération des cégeps en 1987 et par le SRAM en 1988 nous permettent de suivre l'évolution du pourcentage d'étudiants qui n'ont aucun emploi six mois après la fin de leurs études ainsi que du pourcentage de ceux qui occupent un emploi à temps plein relié à leurs études collégiales. (Voir tableau p. 9.)

Total des finissants du secteur technique (sauf les techniques agricoles) en % du total des répondants de l'année considérée

Finissants de	APRÈS 6 MOIS	
	Ont un emploi temps plein (35 h/sem.) relié à leurs études	sont sans emploi
Mai 1979	65,3	12,9
Mai 1980	64,8	16,5
Mai 1981	59,2	19,7
Mai 1982	67,8	38,8
Mai 1983	48,4	19,8
Mai 1984	52,9	18,3
Mai 1985	58,9	15,1
Mai 1986	N/D	N/D
Mai 1987	65,9	8,8
Mai 1988	70,0	5,8

Sources:

Mai 1979 à Mai 1985 : Les finissants du secteur professionnel des cégeps et le marché de l'emploi. Publications de la C.E.I.C.

Mai 1987 : Relance 1987 des étudiants au professionnel - Fédération des cégeps - juillet 1988.

Mai 1988 : Le marché de l'emploi et les sortants des programmes de formation technique des cégeps du Québec. S.R.A.M., Nov. 1989.

Actuellement, la situation du placement est dans l'ensemble très bonne. Le taux de sans emploi, six mois après la fin des études, est proche du seuil de 5 p. cent considéré par la C.E.I.C. comme une situation de plein emploi.

2.3 Une perspective en évolution

Pour la C.E.I.C., il s'agit de redéployer le plus efficacement possible des ressources de plus en plus limitées afin de tenter de satisfaire les besoins des clientèles les plus touchées tout en s'assurant de bien

servir à long terme une économie à la recherche de main-d'oeuvre de plus en plus spécialisée. Comprendre cette dynamique c'est comprendre que la situation des ressources sur campus évolue dans un sens qui nous amènera obligatoirement vers l'exploration de nouvelles formes de partenariat entre les collèges et la C.E.I.C.

Ce nouveau partenariat ne pourra probablement faire autrement que de respecter les objectifs de chacun dans le but de permettre à chaque partenaire d'assumer au mieux ses missions et responsabilités dans le cadre de ses politiques à long terme.

En conséquence, le comité croit qu'il est important que les collèges se préparent à un nouveau type de partenariat et qu'ils orientent leur réflexion en fonction de leurs objectifs à long terme. Selon le comité, cette réflexion devrait se faire en tenant compte des nouvelles orientations qui se dessinent à travers les actions de notre partenaire qu'est la C.E.I.C.

Le contexte de la mondialisation des échanges (ainsi bien sûr que l'accord sur le libre-échange) attise la concurrence entre les entreprises; il conduit celles-ci à rechercher de la main-d'oeuvre de mieux en mieux formée. De l'avis des experts, une partie importante du chômage actuel est due au manque de spécialisation et de formation des travailleurs en recherche d'emploi. Les travailleurs qualifiés sont très recherchés; ils n'éprouvent pas de difficulté à se placer. Le bas taux de sans emploi parmi nos finissants de mai 1987, ainsi que les hauts salaires offerts pour certains secteurs en pénurie de finissants, vont dans le sens de cette analyse.

Ce contexte global, ainsi que la volonté de réduire le déficit, dictent l'essence des politiques mises de l'avant par le gouvernement fédéral. La C.E.I.C. n'agit pas en solitaire; elle est une pièce d'un immense échiquier où l'on tente d'abord d'améliorer la formation de la main-d'oeuvre la plus démunie et ensuite de réduire les dépenses.

Il n'est d'ailleurs pas anodin de relever que le provincial, qui intervenait depuis 1960 dans le domaine de la main-d'oeuvre et du placement par l'intermédiaire du réseau Travail-Québec, a cessé, depuis 1986-1987 dans le cadre de rationnalisation budgétaire, son implication au niveau du placement.

Les pressions pour réduire les ressources attribuées au placement étudiant sont exercées sur l'ensemble des services quel que soit le palier de gouvernement. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de politiques planifiées sur lesquelles nous avons peu de prise.

Dans le cas de la C.E.I.C., la pression pour réduire les ressources sur campus est constante depuis 1985. À cette époque, le taux de sans emploi de nos finissants était d'environ 15 p. cent (après avoir été de 38 p. cent en 1982). Il est actuellement de 6 p. cent!

3. LA CONJONCTURE ACTUELLE ET L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE PAR LA C.A.E. AU PRINTEMPS?

En juin 1988, le comité sur l'insertion professionnelle déposait à la Commission des affaires étudiantes un texte de 43 pages intitulé "L'insertion professionnelle des sortants (définition, contexte et problématique)". Ce document adopté par la C.A.E. et déposé en novembre 1988 au Conseil d'administration de la Fédération définit l'insertion professionnelle comme un "processus continu et progressif" débutant avec le choix de l'option et se terminant par l'intégration harmonieuse du finissant sélectionné dans une entreprise. À la suite de l'adoption de ce texte, le Comité se voyait confier, pour 1988-1989, le mandat d'organiser un colloque afin de "déterminer les responsabilités respectives notamment des collèges, de l'entreprise, de la Commission d'Emploi et Immigration Canada en matière d'insertion professionnelle des sortants". En 1988-1989, ce mandat a été mis temporairement en veilleuse pour faire place à la rencontre Fédération/Conseil du Patronat.

Le mandat a donc été repris en 1989-1990. Et c'est en fonction de cette seconde activité du plan de travail que le comité a poursuivi, depuis le début de cette année, sa réflexion qui a été alimentée par de nouveaux éléments que nous allons brosser à larges traits.

3.1 De nombreux colloques

La Commission des affaires étudiantes n'est pas seule à se préoccuper de l'intégration des jeunes au marché du travail. De nombreux colloques ont déjà touché ce sujet, sous une forme ou une autre. Citons entre autres:

- Le colloque de A.C.C.I.S. (Association des conseillers en placement de la main-d'oeuvre diplômée): «L'avenir du recrutement des diplômés collégiaux et universitaires du Québec des années 90», en mars 1988.

- Le colloque C.P.Q.-Fédération, «les cégeps et les entreprises, partenaires pour l'avenir», en mai 1988.

- Le Forum pour l'emploi, parrainé par M. Claude Béland, du Mouvement Desjardins, en novembre 1989.

- Le colloque "Libre-échange et éducation, impacts et défis», organisé conjointement par la Fédération des cégeps, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le ministère de l'Éducation du Québec, en novembre 1989.

De plus, A.C.C.I.S. organise son colloque annuel 1990 en février autour du thème «Le candidat de l'an 2000, le recruter dès maintenant».

Il est donc de première importance que nous ciblions avec précision nos objectifs si nous ne voulons pas faire double emploi avec des rencontres déjà tenues ou à venir. À cet égard, le colloque C.P.Q.-Fédération fait ressortir des éléments importants qui ont retenu l'attention du comité.

3.2 La qualité de la formation de nos finissants

En mai 1989, le Conseil du patronat organise un sondage express sur les finissants du collégial. Les répondants se déclarent insatisfaits à 44 p. cent de leur qualité. Soucieuse d'en savoir plus et désirant effectuer un rapprochement avec les entreprises, la Fédération des cégeps organise, en mai 1989, avec le Conseil du patronat le colloque sur la formation professionnelle et les entreprises. Dans son allocution d'ouverture, M. Ghislain Dufour, président du Conseil du Patronat, fait ressortir que "ce qui fait le plus défaut chez nos diplômés de cégep, c'est une formation de base qui puisse leur permettre de s'adapter à différentes situations".

Les ateliers du colloque abondent dans le même sens. Après avoir exprimé une assez large satisfaction envers la formation technique dispensée, l'on fait remarquer que les finissants du collégial manquent de pratique et de formation de base. L'on s'interroge sur la non existence de stage obligatoire dans 87 des 133 programmes de formation technique (65 p. cent).

En bref, la formation de base et la qualité de la formation personnelle sont clairement identifiées comme des lacunes importantes de la formation actuellement dispensée. L'on signale entre autres, le manque de vocabulaire, l'incapacité à rédiger correctement un rapport, les retards fréquents, le manque de respect de l'autorité, le manque d'initiative, le manque de vision à long terme, la méconnaissance de l'anglais, la mauvaise compréhension de fonctionnement d'une entreprise, l'incapacité à diriger des employés. Bien sûr, le collège n'est pas le seul responsable de cet état de fait, mais l'on estime qu'il pourrait faire plus pour amener les étudiants à un niveau de performance plus satisfaisant sur ces dimensions.

3.3 Les liens cégeps/entreprises

Le colloque Fédération/C.P.Q. a fait ressortir le manque de contact entre les collèges et les entreprises. Pourtant la compétitivité qui se développe au plan mondial nous invite à une collaboration plus étroite pour assurer une meilleure formation et une utilisation plus rationnelle des ressources humaines et matérielles disponibles. La qualité de la formation de la main-d'oeuvre est sûrement la meilleure garantie de la qualité de notre performance économique future. Cette formation de qualité, adaptée aux besoins des entreprises, ne peut se faire sans élaborer un tissus de liens entre les entreprises et les collèges.

L'exemple du système dualiste de la formation professionnelle allemande, s'il ne peut-être pris comme modèle en raison des fortes traditions culturelles (corporations artisanales du moyen-âge) qu'il implique, invite au moins à réfléchir sur ce que nous pourrions élaborer "made in Quebec" afin d'atteindre des objectifs similaires.

Nul doute qu'en raison précisément de la jeunesse de notre système d'éducation, nous sommes mal équipés pour aborder ces changements. D'autant plus démunis d'ailleurs que la culture nord américaine, qui valorise "l'immédiat", ne nous fournit pas une tradition culturelle propice au travail à long terme qu'implique l'élaboration d'une concertation soutenue école-entreprise. Le défi nous apparaît donc de taille, parce qu'en fin de compte, il s'agit de changer des mentalités tant des intervenants en éducation que des entreprises et, à la limite, d'une société!

Consciente des enjeux dans la foulée des souhaits exprimés au colloque Fédération/C.P.Q., la Fédération des cégeps a proposé au Conseil du patronat la création d'un centre de liaison et d'animation entre les cégeps et les entreprises Ce centre aurait pour objectifs:

- "d'assurer des liens étroits et suivis entre l'ordre d'enseignement collégial et le monde du travail",
- "de contribuer à revaloriser la formation technique",
- de favoriser une plus grande harmonisation entre les besoins des entreprises et les ressources des cégeps".

Le Conseil d'administration de la Fédération a entériné le projet à sa réunion du 7 décembre 1989 et le Conseil du Patronat a donné son accord de principe à la formation d'un tel centre de liaison et d'animation.

Le Comité ne peut que se réjouir de la création d'une structure de liaison cégeps/entreprises. Nous pensons cependant que, pour faire oeuvre utile, une telle structure doit répondre à un besoin ressenti par les intervenants de première ligne.

3.4 La décroissance des inscriptions au secteur technique et la pénurie de finissants dans certaines options

De 1984-1985 à 1987-1988, les inscriptions au secteur technique collégial sont passées de 68 634 à 61 375. Cette décroissance, alors que le secteur général n'accuse une légère baisse que pour l'année 1987-1988, a de quoi inquiéter. La concentration de cette décroissance dans les techniques physiques et les techniques administratives, où les inscriptions ont baissé d'environ 20% pour la période considérée, est quant à elle alarmante.

Cette désaffection de l'enseignement professionnel n'est pas particulière à l'ordre collégial. L'ordre secondaire connaît depuis 1980-1981 une baisse catastrophique de ses effectifs. Dans ce type de programmes, la clientèle du secondaire au réseau public est en effet passée de 89 535 en 1980-1981 à 64 696 en 1983-1984 et à 38 761 en 1986-1987, date de l'implantation du Plan d'action en formation professionnelle. Cette réforme, qui vise à modifier les tendances actuelles afin d'atteindre 39 000 inscriptions au professionnel pour 1990-1991, se fait le plus possible en concertation avec le marché du travail parce que «les avantages liés à l'établissement de liens plus étroits avec l'industrie sont multiples. En particulier, ils permettent à l'école de mieux connaître les besoins qualitatifs et quantitatifs du marché du travail et de s'y adapter d'une manière continue et rapide, de profiter des ressources de l'entreprise pour la formation des élèves ou le perfectionnement des enseignants et d'articuler plus adéquatement les formations avec les exigences technologiques actuelles. De plus, ces liens permettent aux entreprises d'établir des contacts fructueux avec l'école et de mieux faire connaître leurs attentes». (Plan d'action en formation professionnelle, p. 27). Afin d'inciter le développement des relations éducation/marché du travail, le ministère de l'Éducation du Québec finance depuis 1987, au secondaire, des projets favorisant les échanges avec le monde des entreprises (visite d'usine, stage de formation, placement des élèves, sondage, promotion, colloque, remise de prix, échange d'équipement ou de technologie, etc.). Cent soixante-sept projets ont été subventionnés en 1987-1988.

Bien sûr, la décroissance des inscriptions au collégial technique n'a pas l'ampleur de celle du secondaire; elle relève cependant en partie d'un phénomène identique: la désaffection de filières techniques au profit de l'ensei-

gnement général. La situation au collégial est d'autant plus paradoxale que les perspectives d'emploi et les salaires sont bons pour les familles de techniques ou les inscriptions sont le plus à la baisse. Loin d'avoir acquis, au fil des ans, ses titres de noblesse, le secteur technique subit aujourd'hui les contrecoups du manque de valorisation, par la société, de ce type de formation. La décroissance des inscriptions amorcées en 1985-1986, induit aujourd'hui une baisse des diplômés du secteur technique (16 599 en 1984-1985, 12 995 en 1987-1988).

Cette baisse est suffisante pour que, reprise économique aidant, les employeurs se plaignent déjà de la difficulté de recrutement pour certaines spécialités. La pression exercée par les employeurs pour se procurer de la main-d'oeuvre spécialisée risque donc d'inciter certains étudiants à abandonner leur formation avant la fin de leur D.E.C.

3.5 L'étude relative aux services de placement sur campus des cégeps

Dans le but de cerner l'implication en matière de placement des cégeps du réseau, un questionnaire sur les services de placement a été envoyé par le comité I.P.S., à la fin 1988, dans tous les collèges. La compilation des données démontre que le total de la contribution des collèges en matière de services de placement dans l'ensemble du réseau atteint le million de dollars (salaire 600,000 $, aménagements locaux 150 000 $, biens informatiques 50 000 $, budgets de fonctionnement 150 000 $). Cette somme est similaire à celle investie par la C.E.I.C. qui contribue principalement aux services sur campus en rétribuant les ressources professionnelles qui y travaillent.

Cette étude démontre donc que l'implication des collèges en matière de placement est déjà très importante, beaucoup plus que nous aurions pu le croire.

Nous allons avoir maintenant comment le regroupement de ces éléments conduit le comité à réévaluer l'ensemble de la situation et à définir des actions préalables à l'organisation d'une activité de sensibilisation.

4. L'ÉVALUATION DU COMITÉ ET SES RECOMMANDATIONS

4.1 Évaluation

Abordées dans un premier temps sous l'angle de la jonction emploi-finissant, les responsabilités locales en matière d'insertion professionnelle des sortants ont dû être envisagées plus globalement afin d'y intégrer les multiples facettes de la réalité observée. Ce changement de perspective, étroitement lié au "travail sur le terrain" effectué par les services aux étudiants, amène à considérer l'insertion professionnelle des sortants comme un processus qui débute dès le choix de l'orientation. C'est donc à travers toute la vie scolaire du nouvel étudiant que se prépare l'insertion au marché du travail (1), insertion que nous désirons faciliter.

Pour le comité, il ne fait aucun doute que l'insertion professionnelle des sortants est une responsabilité qui appartient à l'institution dans son ensemble. Cette intégration professionnelle doit donc être facilitée, préparée et encadrée par l'ensemble de la formation (sociale, personnelle, académique) reçue par l'étudiant durant son passage au collégial. La restructuration à venir des C.E.C.-S.C. (voir 2.3), les critiques du patronat envers certains aspects de notre formation technique (voir 3.2), le contexte économique plus compétitif qui invite à la création de liens plus étroits collèges/entreprises (voir 3.3), la réduction des inscriptions au secteur technique (voir 3.4), les compressions budgétaires dans les cégeps, sont autant de facteurs qui invitent inexorablement l'institution à une meilleure prise en charge de l'insertion professionnelle en la considérant comme un processus de longue haleine dans lequel les services des affaires étudiantes ont un rôle primordial à jouer et ce, en concertation avec d'autres partenaires des collèges.

4.2 Vers des possibilités d'action

Pour la C.A.E., l'institutionnalisation du dossier de l'insertion est le seul moyen véritablement efficace de servir la clientèle étudiante.

---

(1) Voir L'insertion professionnelle des sortants (définition, contexte et problématique), C.A.E., juin 1988.

Les nombreuses réflexions en profondeur et les travaux amorcés dans ce sens depuis 1985 placent aujourd'hui les d.s.a.é. et leur commission dans une situation propice à l'animation du milieu dans le but de chercher à faire partager cette vision institutionnelle du dossier par d'autres instances.

Le comité pense donc que les d.s.a.é. doivent maintenant travailler à l'institutionnalisation du dossier de l'insertion professionnelle des sortants.

Pour entreprendre ce travail, le comité croit utile, dans un premier temps, de reconfirmer avec la Commission des affaires étudiantes les orientations adoptées en juin 1988.

Une fois les orientations confirmées, le comité pense que les d.s.a.é. auraient intérêt à échanger sur leurs pratiques locales actuelles en matière d'insertion professionnelle des sortants pour en dégager les pratiques qui localement permettent une institutionnalisation du dossier.

Ce n'est qu'une fois ces travaux préliminaires accomplis que l'Assemblée générale de la C.A.E. pourrait demander à son exécutif de tenter d'influencer les autres instances (C.A.P. en particulier) afin de favoriser, par ces démarches, une prise en charge insitutionnelle de l'insertion professionnelle des sortants.

4.3 Propositions du comité adoptées par la C.A.E. le 12 avril 1990

Compte tenu de ce qui précède, la C.A.E.:

a) confirme les orientations prises lors de l'adoption du texte sur l'insertion professionnelle des sortants, en juin 1988;

b) fera un inventaire et une étude des pratiques locales actuelles en matière d'insertion professionnelle afin de dégager celles qui localement permettent ou favorisent une institutionnalisation du dossier de l'insertion professionnelle des sortants;

c) mandate l'exécutif de la C.A.E. d'utiliser les données recueillies dans le but d'associer d'autres instances (C.A.P. en particulier) pour favoriser, par des actions conjointes, une prise en charge institutionnelle du dossier de l'insertion. Cette démarche cherchera à faire partager la vision des d.s.a.é. ainsi qu'à permettre l'institutionnalisation du dossier à partir des pratiques cernées au point b);

d) afin de ne rien évacuer du mandat actuel du comité sur l'insertion professionnelle des sortants, la C.A.E. confiera le volet du maintien des contacts avec la C.E.I.C. à une personne qui en fera ensuite rapport à la C.A.E. ou à son exécutif.